L'ABEILLE

JOURNAL OFFICIEL [illegible]

[illegible]

HENRY CLAY

[illegible]

Le Sénat s'est réuni [illegible]

M. Lemlry [illegible]

Acte pour [illegible] l'acte pour [illegible] la N. Orléans [illegible]

Le Sénat s'est réuni à l'heure [illegible]

Sur motion de M. Winchester que le Sénat se désiste de son amendement à la 3me section.

Le rapport a été adopté.

Sur motion que la Chambre se désiste de son amendement à l'amendement du Sénat à la 3me section, [illegible]

Le résultat a été unanimement en faveur de cette motion.

Sur motion de M. Boudousquié, le comité recommande en faveur de [illegible] le salaire de l'adjudant et inspecteur général soit fixé à $3000.

Le résultat de cette motion a été comme suit: MM. Boudousquié, Hoa, Wadsworth et Winchester ont voté dans l'affirmative—4.

M. Downs a voté contre.

Le comité recommande unanimement que le salaire du juge [illegible] de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans soit fixé à $3000.

Le comité recommande que le Sénat se désiste de son amendement, et que le salaire du juge de la Cour des Paroisses d'Orléans soit fixé à $2500.—MM. Hoa et Boudousquié ont voté contre.

Le comité, par un vote unanime, recommande que la Chambre se désiste de son amendement et que le salaire de l'adjudant [illegible] fixé à $2500.

Le comité recommande que la Chambre se désiste de son amendement, et que le salaire du médecin de la geôle de la paroisse d'Orléans soit fixé à $1000. MM. Boudousquié et Winchester ont voté contre.

Le comité recommande aussi aux deux Chambres qu'à [illegible] rapport, que le bill soit renvoyé au comité, à l'effet de veiller à l'insertion des amendemens recommandés dans ce rapport.

S. W. DOWNS,
De la part du Sénat.
T. M. WADSWORTH,
De la part de la Chambre.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain, à 10 heures A. M.

Samedi, 18 mars 1843.

Le Sénat s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia président, Armant, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow, Thibodeaux et Walker.

M. Sparrow a demandé que le [illegible] pour [illegible] Baton Rouge, [illegible] du comité pour visiter le Pénitencier.

M. Sparrow du comité des [illegible] a rapporté un acte pour venir au secours de W. & B. Voorhies, et Acte pour venir au secours de John Routh.

M. Carter, du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé:

L'acte pour remettre en vigueur les lois relatives aux débiteurs insolvables.

M. Bernard, du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlés les bills suivans de la Chambre et le président a signé lesdits bills.

Résolution nommant des commissaires pour tracer, ouvrir et établir un chemin autour de l'embarras qui s'est dernièrement formé dans la Rivière Rouge.

Acte relatif aux édifices publics de la paroisse d'Est [illegible]

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour changer la manière de l'élection dans la paroisse Ascension [illegible] changer certaines paroisses d'élection [illegible] approuvé le 20 février 1841.

Acte pour [illegible] Gaudet [illegible]

Résolution [illegible] juge de la paroisse Ouachita.

Acte relatif à la navigation du Bayou Terrebonne.

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire construire une levée sur le petit Bayou Rouge et un pont sur le Dugdemona.

Acte accordant à James A. Ranaldson le privilège de tenir un bac sur le Mississipi à Fontania.

Acte pour venir au secours de R. B. Brashear.

Acte pour venir au secours du shérif du comté des Allemands.

Acte pour amender les divers actes concernant les mariages.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour créer un fonds pour le soutien de l'hôpital de charité de la ville de la Nouvelle Orléans, approuvé le 25 mars 1842.

Sur motion de M. Sparrow, le Sénat a occupé de l'acte pour venir au secours de W. & B. Voorhies.

Sur l'adoption de la 1ère section [illegible] dans les termes suivans:

Sec. 1ère. Il est décrété [illegible] Que le trésorier de l'Etat est autorisé et requis de payer à W. & B. Voorhies [illegible]

L'appel nominal a été demandé: MM. Bernard, Carter, Dupré, Labauve, Sparrow et Thibodeaux ont voté pour l'adoption—6 voix.

MM. Bossier, Downs, Davidson, Hoa, Ledoux, Morse, Walker [illegible]

En conséquence la section a été rejetée.

[illegible]

MM. Bernard, Carter, Dupré, Lacoste, Labauve, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—7 voix.

MM. Bossier, Downs, Davidson, Hoa, Ledoux, Morse et Walker ont voté dans la négative—7 voix.

Les voix étant également divisées, le Président a voté dans la négative.

En conséquence, ladite section a été rejetée.

[illegible]

Et il a informé la Chambre du concours du Sénat aux [illegible]

[illegible]

Acte pour [illegible] A. Griffin [illegible]

Acte pour venir au secours de Cha. Dutillet, shérif de la paroisse [illegible]

[illegible]

Acte pour amender l'acte [illegible] ger la manière de tenir les [illegible] Ascension, et aussi pour [illegible] tions de ladite paroisse [illegible]

Acte pour amender l'article 2520 du Code Civil.

Résolution accordant un congé à [illegible] ferro, juge de la paroisse Catahoula.

Acte relatif à la navigation du Bayou Terrebonne.

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat, de construire une levée sur le petit bayou Rouge et un pont sur le Dugdemona.

Acte accordant à James A. Ranaldson le privilège de tenir un bac sur le Mississipi à Fontania.

Acte pour venir au secours de R. B. Brashear.

Acte pour venir au secours du shérif du comté des Allemands.

[illegible]

MM. Bossier, Downs, Davidson, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—12 voix.

MM. Bossier, Downs, Walker ont voté dans la négative—3 voix.

Sur motion, le 3me section [illegible]

L'appel nominal a été demandé sur cette motion: MM. Bossier, Downs, Davidson, Lacoste, Ledoux et Walker ont voté dans l'affirmative—6 voix.

MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Hoa, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans la négative—9 voix.

En conséquence cet amendement a été rejeté.

Sur l'adoption de ladite section, M. Bossier a demandé que ladite section fût amendée en y insérant les paroisses Iberville et Ouest Baton Rouge.

L'appel nominal a été demandé sur cette motion: MM. Bossier, Downs, Lacoste et Walker ont voté dans l'affirmative—4 voix.

MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans la négative—11 voix.

En conséquence cette motion n'a pas prévalu.

Sur l'adoption de la 2de section, ainsi amendée et conçue dans les termes suivans:

Sec. 2. Que le second District se composera de cette partie de la 1re municipalité à partir de la rue St. Louis jusqu'à la rue du Canal, de la 2de municipalité, des paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche-Intérieure, Terrebonne.

L'appel nominal a été demandé.

MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow, et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—12 voix.

MM. Bossier, Downs et Walker ont voté dans la négative—3 voix.

En conséquence la section a été adoptée.

M. Downs a fait la motion d'amender la 3me section, en effaçant les paroisses Avoyelles, Catahoula, Carroll, Madison et Concordia.

L'appel nominal a été demandé.

MM. Bossier, Downs, Davidson, Lacoste, Walker ont voté dans l'affirmative—5 voix.

MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Hoa, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans la négative—9 voix.

En conséquence cet amendement a été rejeté.

M. Downs a demandé que les paroisses Madison et Carroll fussent effacées de la 3me District.

L'appel nominal a été demandé.

MM. Bossier, Downs, Lacoste et Walker ont voté dans l'affirmative—4 voix.

MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans la négative—11 voix.

En conséquence l'amendement a été rejeté.

Sur la motion de M. Walker, de retrancher les Avoyelles et Catahoula de la 3me section, l'appel nominal est demandé.

Pour l'amendement, MM. Bossier, Downs, Davidson, Lacoste, et Walker, 5 oui.

Contre l'amendement, MM. Armand, Bernard, Carter, Dupré, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux, 10 non.

L'amendement est rejeté.

Sur la motion de M. Bossier, de retrancher les Avoyelles de la troisième section.

Pour l'adoption de l'amendement, MM. Bossier, Downs, Davidson, Lacoste, Ledoux et Walker, 6 oui.

Contre l'adoption, MM. Armand, Bernard, Carter, Dupré, Hoa, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux, 9 non. En conséquence, l'amendement est rejeté.

Sur motion de M. Walker de retrancher Catahoula de la 3me section, l'appel nominal est demandé.

[illegible]

En conséquence l'amendement est rejeté.

M. Bossier propose de retrancher la paroisse de Concordia [illegible]

M. Davidson demande la question préalable, on demande l'appel nominal sur cette proposition de M. Davidson, et le résultat est comme suit:

Pour la question, MM. Armand, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux, 11 oui.

Contre MM. Bossier, Downs, Lacoste et Walker, 4 non.

La proposition est adoptée.

On demande l'appel nominal sur l'adoption de la 3me section, qui est conçue ainsi qu'il suit:

Il est de plus décrété, etc. Que la 3me district se composera des Paroisses des Avoyelles, de Catahoula, Carroll, Madison, Concordia, St. Tammany, Ste. Hélène, Livingston, Washington, Est Féliciana, West Féliciana, Pointe Coupée, Est Baton Rouge, West Baton Rouge et Iberville.

Pour l'adoption, MM. Armand, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux, 11 oui.

Contre, MM. Bossier, Downs, Lacoste et Walker, 4 non.

La section est adoptée.

M. Downs propose l'ajournement, l'appel nominal est demandé sur cette motion:

Pour, MM. Bossier, Downs, Walker, 3 oui.

Contre, MM. Armand, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux, 12 non.

La motion est rejetée.

M. Downs propose d'ajourner la 4me section, laquelle a été amendée par le comité du Sénat.

M. Sparrow demande la question préalable.

Cette proposition ayant été mise aux voix, le résultat est comme suit:

MM. Armand, Carter, Bernard, Dupré, Davidson, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux, 11 oui.

Contre la proposition: MM. Bossier, Downs, Lacoste, Walker—4 non.

La motion a prévalu.

On met aux voix l'adoption de la 3me section qui est comme suit:

Il est de plus décrété, etc. Que la 3me district se composera des paroisses Avoyelles, Catahoula, Carroll, Madison, Concordia, St. Tammany, Ste. Hélène, Livingston, Washington, Est Féliciana, Ouest Féliciana, Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Pour l'adoption—MM. Armand, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux—11 oui.

Contre—MM. Bossier, Downs, Lacoste et Walker—4 non.

[illegible]

M. Downs demande l'ajournement, l'appel nominal est demandé sur cette motion, [illegible]

Pour l'ajournement—MM. Bossier, Downs, Walker—3 voix.

Contre—MM. Armand, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux—12 voix.

La motion ne prévaut pas.

M. Downs demande l'adoption de la 4me section telle qu'elle a été rapportée par le comité du Sénat.

M. Sparrow demande la question préalable; l'appel nominal est demandé.

Pour l'adoption de la motion de M. Sparrow, MM. Armand, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux—11 voix.

Contre—MM. Bossier, Downs, Lacoste et Walker—4 voix.

En conséquence cette motion prévaut.

Sur l'adoption de la 4me section, conçue ainsi qu'il suit:

Sec. 4. Que le 4me district se composera des paroisses de St. Martin, Ste. Marie, St. Landry, Rapides, Natchitoches, Caddo, Claiborne, Union, Ouachita et Caldwell.

[illegible]

[illegible]

[illegible] second district [illegible]	
[illegible]	
Municipalité No. 2,	10,[illegible]
Jefferson,	8,4[illegible]
St. Charles,	3,[illegible]
St. Jean Baptiste,	4,394
St. Jacques,	6,304
Lafourche,	6,004
Terrebonne,	3,490
St. Martin,	6,817
Ste. Marie,	6,435

[illegible]

Sur l'exception de la motion de M. Downs [illegible]

M. Carter a demandé [illegible]

La 1re section a subi une 3me lecture [illegible]

[illegible] Avoyelles, Catahoula, Carroll, Madison, Concordia, St. Landry, Rapides, Natchitoches, Caddo, Claiborne, Union, Ouachita et Caldwell, deviendra le 4me district.

L'appel nominal a été demandé sur cette motion: MM. Bossier, Downs, Davidson, Lacoste, Ledoux et Walker ont voté dans l'affirmative—6 voix.

MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Hoa, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans la négative—9 voix.

[illegible]

M. Armant a demandé la question préalable.

MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—12 voix;

MM. Bossier, Downs et Walker ont voté dans la négative—3 voix.

Sur la motion [illegible] la question et que ce bill subisse sa 3me lecture, l'appel nominal a été demandé.

Le résultat a été comme suit: MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—12 voix;

MM. Bossier, Downs et Walker ont voté dans la négative—3 voix.

Sur motion, il a prévalu.

Le bill a subi sa 3me lecture, et sur la passation définitive du bill, l'appel nominal a été demandé.

Le résultat a été comme suit: MM. Armant, Bernard, Carter, Dupré, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux Labauve, Morse, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—12 voix;

MM. Bossier, Downs, Walker, ont voté dans la négative—3 voix.

Sur motion, le secrétaire a informé la Chambre du concours du Sénat aux amendemens audit bill.

M. Ledoux, le secrétaire intime du Gouverneur, a délivré un message écrit de la part de Son Excellence.

Sur motion de M. Walker, le Sénat s'est occupé de la résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire [illegible] du Bayou Glaise [illegible] Gordon au point le plus voisin de la prairie Highland.

M. Walker a présenté un amendement à ladite résolution, lequel a été adopté, et la résolution a passé ainsi amendée.

Sur motion, le Sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires exécutives.

Les portes ayant été ouvertes,

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à lundi à 10 heures A. M.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Jeudi, 16 mars 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, un congé de quelques jours a été accordé à M. McRae pour cause de maladie.

Par un message du Sénat transmis par M. Davis, son secrétaire, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours au bill intitulé:

Acte pour venir au secours du shérif du comté de la Côte des Allemands.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour changer le mode des élections dans la paroisse Ascension et aussi pour changer les districts d'élections de la dite paroisse, approuvé le 27 février 1841, et pour d'autres objets.

Par le même message, le concours de la Chambre est demandé au bill intitulé:

Acte pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour l'entretien des prisonniers et pour les frais des poursuites criminelles.

Par le même message, la signature de l'Orateur est demandée au bill intitulé:

Acte pour amender les divers actes relatifs aux pénitentiaires.

Par le même message, la Chambre a été informée que le président du Sénat avait signé les bills et les résolutions qui suivent:

Acte pour former une nouvelle paroisse sous le titre de Paroisse de Tensas.

Acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise Episcopale des Protestants de la ville de Natchitoches.

Acte pour amender l'acte approuvé le 16 mars 1842, intitulé: Acte pour empêcher d'une manière plus efficace l'introduction des personnes de couleur libres dans cet Etat, et pour d'autres objets.

Acte pour amender l'article 645 du Code de Procédure.

Acte relatif aux appels et polices de jugemens.

Acte supplémentaire aux divers actes autorisant la construction d'un pont de péage sur la Rivière Amite.

Acte pour amender l'article 2181 du Code Civil.

Résolution ordonnant au greffier de la paroisse d'Orléans, de remettre, sur l'ordre de l'exécutif, aux autorités de la République du Texas, certains prisonniers accusés de piraterie, de mutinerie et de meurtre, et

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de faire certains travaux sur le Bayou Grosse Tête dans la paroisse d'Iberville.

M. Voorhies au nom du comité d'enrôlement, a rapporté qu'il avait soumis aujourd'hui à l'approbation du gouverneur, les bills et les résolutions qui précèdent.

La Chambre s'est occupée du rapport et des résolutions présentées par le comité spécial sur l'élection contestée des membres de la Délégation d'Orléans.

Lequel rapport avait été fixé à l'ordre spécial de ce jour pour être pris en considération immédiatement après la lecture du journal.

Une motion avait été faite de renvoyer le sujet au même comité et était sous discussion quand la Chambre s'est ajournée hier.

Ladite motion ayant été retirée, M. Boudousquié a demandé la question préalable.

L'Orateur ayant posé la question suivante: "La question préalable sera-t-elle mise actuellement aux voix?"

M. Brewer a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Allen, Briant, Boudousquié, Brashear, Breu, Clark, Edwards, Foley, Gaudet, Garrigues, Heath, Nicholls, Orr, Perkins, Phelps, Voorhies et Winchester avaient voté dans l'affirmative—17 oui.

Et que MM. Baylies, Blanchard, Brewer, Broussard, Cobb, Couvillon, Farmer, Flucker, Guilbeau, Howell, Morgan, Newport, O'Bryan, Ogden, Ratliff, Robertson, Selby, Stille, Taylor, Thibodeaux de Terrebonne, Wadsworth et Wilson avaient voté dans la négative—21 non.

M. Brewer ayant objecté à ce que les membres d'Orléans votassent sur ladite question, M. Winchester a fait la motion que les membres de la délégation contestés à voter, l'orateur a décidé que conformément aux règles de la Chambre ils n'en avaient pas le droit. M. Winchester a fait appel de la décision du fauteuil. Sur cette question, M. Brewer a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Baylies, Blanchard, Brewer, Broussard, Cobb, Couvillon, Farmer, Flucker, Guilbeau, Howell, Morgan, Newport, O'Bryan, Robertson, Selby, Stille, Taylor, Thibodeaux de Terrebonne, Wadsworth et Wilson avaient voté dans l'affirmative—20 oui, et que MM. Allen, Briant, Boudousquié, Brashear, Breu, Clark, Edwards, Foley, Gaudet, Garrigues, Heath, Nicholls, Orr, Perkins, Phelps, Ratliff, Voorhies et Winchester avaient voté dans la négative—18 non.

En conséquence, la décision du fauteuil a été maintenue.

M. Brewer a présenté une résolution comme amendement à la susdite résolution.

L'Orateur a décidé que vu le vote pris sur la question préalable, la Chambre n'était plus en possession de la question principale.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles, et M. Howell, au nom du comité spécial auquel avaient été référées les pétitions de Hans Hamilton et de John F. Franco, a rapporté un bill intitulé:

Acte pour autoriser Hans Hamilton et John F. Franco à exercer la profession de médecin.

Ledit bill a subi sa 1ère lecture, et, sur motion, a été déposé indéfiniment sur le bureau.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlés les bills qui suivent:

Acte pour incorporer les administrateurs de l'Eglise Episcopale des Méthodistes de Carrollton dans la paroisse Jefferson, et

Acte pour amender les lois relatives aux partages et à la vente des [illegible]

L'Orateur ayant signé lesdits bills, le greffier a été chargé de demander la signature du président du Sénat.

[illegible]

[illegible] A. BOUDOUSQUIÉ, Chairman.

Sur motion, ordonné que ledit rapport soit adopté.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé:

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la Faculté du Collége Médical de la Louisiane et le Collége Médical d'Orléans.

L'orateur ayant signé ledit bill, le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

Sur motion, la Chambre est entrée en un recès de quelques minutes.

La Chambre s'étant réunie de nouveau, a procédé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR.

Troisième Lecture.

Le bill intitulé: Acte pour abolir la place d'annotateur des hypothèques dans la paroisse des Natchitoches, a été pris en considération.

Sur motion, ordonné que ledit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé: Acte pour venir au secours de A. C. Henton, citoyen de la République du Texas.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre a procédé à la considération du bill intitulé: Acte pour séparer la place de greffier de la Cour des Paroisses de celle des Cours de District et de Paroisse d'Est-Baton-Rouge.

Pendant la discussion, sur motion, ordonné que ledit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et s'est occupée des amendements du Sénat au bill intitulé:

Acte pour incorporer la Société médicale et chirurgicale de la Louisiane.

Sur motion, ordonné que lesdits amendements soient adoptés.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion de M. Voorhies, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la seconde lecture du bill intitulé:

Acte pour autoriser les citoyens de la paroisse Calcasieu à choisir le siége de justice de ladite paroisse et à déplacer la geôle, la maison de cour, et les autres édifices publics.

Les diverses sections ayant été adoptées,

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la troisième lecture dudit bill. Sur motion ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de ses règles et s'est occupée du bill du Sénat, intitulé:

Acte relatif à l'esclave Venus alias Winney, le dit bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Sur la motion d'ajourner à demain, 10 heures A. M.—Mr. Clarke a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Benjamin, Boudousquié, Claiborne, Farmer, Foley, Garrigues, King, McNeil, Musson, Ratliff, Stille, Voorhies, Wilson et Winchester avaient voté dans l'affirmative—15 oui; et que MM. Briant, Blanchard, Brashear, Brewer, Clark, Couvillon, Culbertson, Edwards, Flucker, Guilbeau, Heath, Howell, Ledoux, Morgan, Nicholls, Newport, O'Bryan, Ogden, Orr, Perkins, Rodgers, Selby, Thibodeaux de Terrebonne, avaient voté dans la négative—25 non.

En conséquence la dite motion a été rejetée.

Sur motion, la Chambre s'est occupée du bill intitulé:

Acte pour fixer un terme de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane dans la ville de Harrisbourg, dans la paroisse de Catahoula.

Pendant la discussion, sur motion le dit bill a été déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain 10 heures A. M.

Vendredi, 17 mars 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Brewer ayant voté avec la majorité sur l'adoption de la question préalable concernant la résolution et le rapport présentés par le comité auquel avait été référée l'élection contestée des membres de la délégation d'Orléans, a fait la motion de reconsidérer le vote donné sur ce sujet.

Sur la question d'adoption de ladite motion, M. Brashear a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Bickham, Brewer, Broussard, Clark, Couvillon, Farmer, Flucker, Guilbeau, Howell, Morgan, Newport, O'Bryan, Robertson, Selby, Stille, Taylor, Wadsworth, et Wilson avaient voté dans l'affirmative—18 oui—et que MM. Allen, Briant, Brashear, Breu, Edwards, Foley, Gaudet, Garrigues, Heath, Nicholls, Orr, Perkins, Phelps, Thibodeaux de Terrebonne et Voorhies avaient voté dans la négative—16 non.

En conséquence, ladite motion a prévalu et la reconsidération de la question préalable a été renvoyée à demain pour être prise immédiatement après la lecture du journal.

M. Brashear a soumis à la Chambre un mémoire de John Martin résidant de la paroisse Ste. Marie, demandant certains secours.

Sur motion, ledit mémoire a été référé au comité des réclamations.

M. Claiborne ayant obtenu la dispensation des règles, a présenté sans en avoir donné avis préalable un bill intitulé:

Acte relatif aux divers actes concernant les revenus de l'Etat.

Ledit bill a subi sa 1ère lecture par le titre seulement et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

M. Voorhies a soumis à la Chambre un mémoire de divers citoyens de la paroisse St. Landry, demandant certaines améliorations.

Sur motion ledit mémoire a été référé au comité des améliorations intérieures.

M. Flucker a également soumis à la Chambre un mémoire, de divers citoyens d'Est-Féliciana, demandant que les districts d'élection de ladite paroisse soient changés.

Sur motion ledit mémoire a été référé à un comité spécial, de trois membres.

L'Orateur a nommé Messieurs Flucker, Morgan et Perkins audit comité.

M. Musson, au nom du comité [illegible]

[illegible]

[illegible] l'approbation du gouverneur les susdits bills.

Par le même message du Sénat, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours aux bills et résolutions qui suivent savoir:

Acte relatif à la navigation du Bayou Terrebonne.

[illegible]

M. Perkins [illegible]

Acte pour venir au secours [illegible] shérif de la [illegible] paroisse d'Est Féliciana.

Acte pour incorporer l'Eglise Presbytérienne de Covington dans la paroisse d'Est-Féliciana.

M. Blanchard a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

Acte relatif aux jurés de paix dans et pour la paroisse des Rapides.

M. Brashear conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé:

Acte pour créer un nombre additionnel d'encanteurs dans l'Etat de la Louisiane.

Le dit bill a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Couvillon a présenté un bill intitulé:

Acte pour changer le mode de nommer les députés shérifs dans la paroisse des Avoyelles.

Le dit bill a subi sa 1ère lecture et après dispense des règles a été lu une seconde fois et a été adopté avec quelques amendemens.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et le susdit bill a subi sa 3me lecture.

Sur motion, ordonné qu'il passe, sous le titre suivant:

Acte pour changer le mode de nommer les députés shérifs.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Phelps au nom de la majorité du comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé: Acte pour donner à Bail le pénitentiaire de la Louisiane, a rapporté le bill intitulé:

Acte pour venir au secours du pénitentiaire de la Louisiane, a rapporté un bill intitulé:

Acte pour affermer le pénitentiaire de la Louisiane.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

M. Newport, au nom de la minorité du même comité, a soumis un rapport écrit défavorable aux susdits bills, ledit rapport a été également déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

—Ordre du Jour.

La Chambre s'est occupée des amendements du Sénat aux bills et résolutions qui suivent:

Acte pour venir au secours de R. B. Brashear.

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de construire une levée sur le petit Bayou Rouge et un pont sur le Dugdemona.

Résolution nommant des commissaires pour tracer et établir un chemin autour d'un embarras formé dernièrement sur la Rivière Rouge.

Acte amendant les divers actes concernant les mariages.

Sur motion, lesdits amendemens ont été adoptés.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre a procédé à la 1ère lecture des bills et résolutions qui suivent, venant du Sénat:

Acte pour réduire le nombre des encanteurs dans les diverses paroisses de cet Etat.

Acte pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour l'entretien des prisonniers et aux frais des poursuites criminelles.

Acte relatif aux livres d'Etat concernant les domaines publics et aux autres livres appartenant à l'Etat.

Acte pour déterminer la proportion des taxes d'Etat, que la paroisse Sabine devra payer.

Acte pour accorder certain privilège à Reuben Drake.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la Congrégation des Catholiques Romains de St. François Xavier des Rapides et la congrégation des Catholiques Romains de la ville de Lafayette.

Acte pour empêcher certains délits.

Acte concernant les devoirs des ingénieurs de Paroisse.

Acte pour réduire le salaire du contrôleur des ventes à l'encan.

Acte relatif aux tuteurs et curateurs, aux curateurs, exécuteurs et administrateurs de successions, et aux cautionnements que doivent fournir les juges de paroisse et les greffiers des cours.

Acte pour amender l'acte relatif à l'enlèvement du bois dans les limites de cet Etat, approuvé le 15 mars 1842.

Acte relatif à la vente du bois de chauffage, approuvé le 19 février 1816.

Acte pour étendre les pouvoirs des juris de police des diverses paroisses.

Résolution nommant un comité pour examiner les propriétés de l'Etat situées dans la ville de la Nlle. Orléans.

MM. Hoa et Bossier sont nommés membres dudit comité de la part du Sénat.

Résolution relative à l'amélioration du Bayou Pierre.

Lesdits bills et résolutions ont subi leur première lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois.

Le bill venant du Sénat, intitulé: Acte pour faire revivre les lois concernant les insolvables dans l'Etat de la Louisiane, a subi sa 1ère lecture, et après dispense des règles a été pris en considération.

M. Brashear a présenté le proviso suivant à la 1re section dudit bill:

Pourvu qu'une majorité des créanciers en nombre et en montant des dettes ait le droit d'accorder une décharge.

M. Boudousquié a fait la motion de déposer indéfiniment sur le bureau ledit proviso.

Sur la question d'adoption de ladite motion, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Baylies, Benjamin, Boudousquié, Broussard, Brewer, Couvillon, Edwards, Flucker, Gaudet, O'Bryant, Selby et Wilson avaient voté dans l'affirmative—12 oui.

Et que MM. Allen, Briant, Brashear, Claiborne, Culbertson, Delacroix, Guilbeau, Heath, Howell, Hunt, McNeil, Morgan, Musson, Nicholls, Newport, Ogden, Orr, Perkins, Phelps, Rodgers, Taylor, Thibodeaux de Terrebonne, Thibodeaux de Lafourche, Voorhies et Wadsworth avaient voté dans la négative—25 non.

Par un message du Gouverneur, transmis par M. Ledoux, son secrétaire privé, la Chambre a été informée que le Gouverneur avait approuvé et signé, les 14 et 16 courant, les bills suivans, savoir:

Acte pour fixer l'époque des retours d'appels à la Cour Suprême pour les paroisses Washington, St. Tammany, Livingston et Ste. Hélène.

Acte pour créer des districts additionnels d'élection dans les paroisses St. Tammany, Pointe-Coupée et Rapides.

Acte pour venir au secours de James Walsh, résidant de la paroisse de la Pointe-Coupée.

Acte pour venir au secours du corps des voltigeurs de Donaldson.

Acte pour venir au secours de William Little John.

Acte pour incorporer la Société française de charité et de secours mutuels de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour incorporer la société de musique sacrée de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour autoriser le jury de police de la paroisse des Natchitoches à imposer une taxe dans les limites de la corporation de la ville des Natchitoches, et pour d'autres objets.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour empêcher l'enlèvement des esclaves, et pour d'autres objets, approuvé le 19 mars 1839.

Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de la manufacture de verreries de la paroisse Jefferson,

Acte relatif aux avis publics dans la paroisse d'Orléans.

M. Taylor a fait la motion que la Chambre se dispense de ses règles, et procède à la considération du bill intitulé:

Acte pour augmenter le revenu de l'Etat de la Louisiane, maintenir son crédit et assurer les droits des habitants de l'Etat.

Sur l'adoption de la dite motion, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Baylies, Briant, Brewer, Broussard, Couvillon, Culbertson, Edwards, Flucker, Guilbeau, Heath, Hunt, Morgan, Newport, O'Bryan, Perkins, Phelps, Selby, Stille, Taylor, Thibodeaux de Lafourche, Voorhies, Wadsworth et Wilson avaient voté dans l'affirmative, 23 oui, et que MM. Benjamin, Boudousquié, Brashear, Clark, Delacroix, Gaudet, Musson, Ogden, Orr, Rodgers, avaient voté dans la négative, 10 non.

En conséquence la dite motion a été rejetée.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé:

Acte pour établir une Cour d'erreurs et d'appels en matières criminelles et pour d'autres objets. Lequel bill avait été rapporté par le comité judiciaire.

Les deux premières sections ayant été adoptées,

M. Brashear a fait la motion de déposer le dit bill indéfiniment sur le bureau, sur la question d'adoption de la dite motion. M. Ogden a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Baylies, Brashear, Clark, Edwards, Flucker, Gaudet, Newport, Orr, Rodgers [illegible]

[illegible]

Sur motion, la Chambre s'est [illegible]

[illegible]

[illegible] pour faire revivre les chartes des diverses banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 7 mars 1842, et pour d'autres objets.

Sur motion, ledit bill a été mis à l'ordre spécial du jour de 21 courant, pour être pris en considération immédiatement après la lecture du journal.

M. Taylor a présenté les résolutions suivantes:

[illegible]

Acte pour augmenter le revenu de l'Etat et pour réduire les salaires de certains officiers, et pour d'autres objets. Le concours de la Chambre a été demandé aux-dits amendements.

Par le même message, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours au bill intitulé:

Acte pour pourvoir autrement au judiciaire de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets.

M. Phelps conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé:

Acte pour accorder à R. N. Woody et Thos. Cochrane le privilège de tenir un bac sur la rivière Tensas, et pour d'autres objets.

Le dit bill a subi sa première lecture par le titre seulement et sur motion, a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Brewer au nom du comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de James M. Wells, ex-shérif de la paroisse des Rapides, a rapporté un substitut intitulé: Acte pour venir au secours de James M. Wells, ex-shérif de la paroisse des Rapides, et pour d'autres objets.

Le dit bill a subi sa première lecture et après dispense des règles a été lu une 2de et une 3me fois et a été adopté.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe sous le titre suivant:

Acte pour assurer le paiement des taxes arriérées dues par James M. Wells, shérif de la paroisse des Rapides.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Par un message du Sénat transmis par M. Horatio Davis, son secrétaire, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours avec amendements au bill intitulé:

Acte relatif aux propriétés des mineurs, résidant hors de l'Etat de la Louisiane.

Le concours de la Chambre a été demandé aux dits amendements.

Par le même message, la signature de l'Orateur a été demandée aux bills et résolutions qui suivent:

Acte relatif à la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Acte donnant à Samuel Bush le privilège exclusif de tenir un bac sur la Rivière Mississipi, près des habitations de Z. Porche et de Madame H. Basin, dans les paroisses de la Pointe-Coupée, et d'Est Féliciana, et une

Résolution invitant le Gouverneur à s'adresser au Gouvernement Général pour la proportion des fusils dus à l'Etat sous les lois des Etats-Unis.

Par un autre message, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours au bill suivant, savoir:

Acte pour définir les pouvoirs de la corporation de la ville de la Nouvelle Orléans.

Ordre du Jour.

La Chambre a repris la considération du bill intitulé: Acte pour établir une Cour d'erreurs et d'appels en matières criminelles et pour d'autres objets, lequel bill était sous discussion quand la Chambre s'est ajournée vendredi dernier. La 4ème section était sous discussion lors de l'ajournement.

Pendant la discussion, M. Brewer a fait la motion de déposer indéfiniment ledit bill sur le bureau.

Sur la question d'adoption de ladite motion, l'appel nominal a été demandé et il a paru que: MM. Allen, Blanchard, Brewer, Clark, Couvillon, Farmer, King, Newport, Wilson et Winchester avaient voté dans l'affirmative, 10 oui et que MM. Benjamin, Bienvenu, Broussard, Chitz, Culbertson, Delacroix, Edwards, Gaudet, Guilbeau, Heath, Howell, Hunt, McNeil, Musson, Nicholls, Flucker, O'Bryan, Ogden, Orr, Perkins, Phelps, Phelps, Ratliff, Robertson, Rodgers, Selby, Stille, Taylor, Thibodeaux de Lafourche, Voorhies, Wadsworth, avaient voté dans la négative—31 non.

En conséquence, ladite motion a été rejetée.

Les diverses sections ayant été adoptées avec quelques amendemens. Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la 3ème lecture dudit bill.

Sur sa passation définitive, M. Winchester a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Benjamin, Bienvenu, Broussard, Chitz, Culbertson, Edwards, Flucker, Gaudet, Guilbeau, Heath, Howell, Hunt, McNeil, Musson, Nicholls, O'Bryan, Ogden, Orr, Perkins, Phelps, Rodgers, Selby, Stille, Taylor, Thibodeaux, de Lafourche, Voorhies et Wadsworth, avaient voté dans l'affirmative—27 oui et que MM. Allen, Blanchard, Brewer, Clark, Couvillon, Farmer, King, Morgan, Newport, Phelps, Robertson, Wilson, et Winchester avaient voté dans la négative—13 non.

Ladite motion ayant prévalu, sur motion, ordonné que ledit bill passe tel qu'il a été amendé et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlés les bills et résolutions qui suivent, savoir:

Acte relatif à la navigation du Bayou Terrebonne.

Acte pour venir au secours de R. B. Brashear,

Acte pour venir au secours du shérif du comté des Allemands,

Acte amendant les divers actes concernant les mariages.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour créer un fonds pour l'entretien de l'hôpital de charité de la ville de la Nouvelle Orléans, approuvé le 26 mars 1842, et

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de faire construire une levée sur le petit Bayou Rouge, et un pont sur le Dugdemona, et

Résolution nommant des commissaires pour tracer et établir un chemin autour d'un embarras qui s'est formé dernièrement dans la Rivière Rouge.

L'orateur ayant signé lesdits bills et résolutions, Le Greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

Le même membre au nom du même comité, a rapporté comme dûment enrôlés, les bills et résolutions du Sénat qui suivent:

Acte relatif à la Cour de Cité de la Nlle. Orléans.

Acte accordant à S. Bush le privilège exclusif de tenir un bac sur la Rivière Mississipi, près des habitations de Z. Porche et de Mad. Basin, dans les paroisses de la Pointe-Coupée et Ouest Féliciana, et une Résolution invitant le Gouverneur à s'adresser au gouvernement général pour obtenir la proportion des fusils revenant à l'Etat sous les lois des Etats-Unis.

L'orateur ayant signé la dite résolution, le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

M. Hunt, au nom du comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé [illegible]

Acte pour rappeler les lois existantes relativement aux [illegible] a rapporté un substitut sous le même titre.

La Chambre s'est occupée du [illegible]

[illegible]

Pendant la discussion, M. Winchester a fait la motion d'ajourner à demain, 10 heures A. M. M. Taylor a demandé l'appel nominal, et il a paru que:

MM. Benjamin, Bienvenu, Boudousquié, Culbertson, Delacroix, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] la Nouvelle Orléans [illegible] Sénat est invité à [illegible]

Ladite résolution a été adoptée, et le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

[illegible]

Acte pour augmenter le revenu de l'Etat et pour réduire les salaires de certains officiers, et pour d'autres objets, et avait donné son concours à la nomination d'un comité de conférence pour prendre ce sujet en considération.

MM. Downs et Hoa ont été nommés dudit comité de la part du Sénat.

Par un autre message du Sénat, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours, avec amendements, au bill intitulé:

Acte pour amender les lois de cet Etat relatives aux lettres de change et aux billets à ordre.

Le concours de la Chambre a été demandé auxdits amendements.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé:

Acte pour rappeler l'acte intitulé: Acte pour faire revivre les chartes des diverses banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 février 1842, et

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour faire revivre les chartes des diverses banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 7 mars 1842, et pour d'autres objets. Lequel bill avait été mis à l'ordre spécial de ce jour pour être pris en considération immédiatement après la lecture du journal.

Pendant la discussion, sur motion la Chambre s'est ajournée à demain, 10 heures A. M.

Mercredi, 22 mars 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, la lecture du journal a été renvoyée.

M. Baylies a annoncé à la Chambre la mort de l'honorable James S. Bickham, représentant de la paroisse de Washington, et a présenté les résolutions suivantes, qui ont été adoptées.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que les membres des deux Chambres de la législature, ont appris avec un profond regret, la mort de leur collègue et ami l'honorable James Bickham, représentant de la paroisse de Washington.

Qu'ils éprouvent conjointement avec sa famille et ses amis éplorés, une affliction profonde de cet événement malheureux et inattendu, et qu'en témoignage du respect qu'ils conservent pour la mémoire du défunt, ils porteront un crêpe au bras gauche pendant trente jours.

Résolu que des copies des susdites résolutions soient transmises à la veuve, aux enfans et au père et mère du défunt.

M. Wadsworth a présenté la résolution suivante, qui a été également adoptée.

Résolu qu'un comité réuni de trois membres du Sénat et de trois membres, de la Chambre des Représentans soit nommé pour prendre les arrangemens nécessaires aux cérémonies funèbres de M. James S. Bickham, et que les membres de cette Chambre sont invités à assister à ces funérailles.

L'Orateur a nommé Messieurs Baylies, Wadsworth et Ogden pour faire partie dudit comité.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Par un message du Sénat, transmis par M. Horatio Davis, son secrétaire, la Chambre a été informée que le Sénat avait donné son concours à la susdite résolution et que MM. Davidson et Hoa avaient été nommés de la part du Sénat, membres du susdit comité.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain matin, 10 heures A. M.

Jeudi, 23 mars 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Ogden, au nom du comité réuni, nommé pour faire les préparatifs nécessaires aux funérailles de feu l'honorable James S. Bickham, de la paroisse de Washington, a rapporté que le comité s'est acquitté des devoirs qui lui ont été imposés et que les membres des deux Chambres ont invités à assister à la procession qui partira à onze heures A. M. de la rue du Canal, No. 93.

Ledit rapport ayant été adopté, le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

M. Robertson a présenté la pétition de J. B. Bills, ex-shérif de la paroisse d'Iberville, demandant certains secours.

Sur motion, ladite pétition a été référée à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé dudit comité MM. Robertson, Guilbeau et Broussard.

Sur motion de M. Robertson, la Chambre s'est dispensée de ses règles et s'est occupée du bill intitulé:

Acte pour venir au secours de J. B. Bills, shérif de la paroisse d'Iberville et de C. N. Brusle et J. M. Bills ses cautions.

Sur motion, ledit bill a été référé au susdit comité.

Sur motion, la Chambre est entrée en un recès de quelques instans.

La Chambre s'est réunie de nouveau et le greffier a été chargé d'informer le Sénat que l'heure fixée pour les funérailles de M. J. S. Bickham étant arrivée, les membres étaient prêts à se réunir à la procession funéraire.

Sur motion la Chambre s'est ajournée à demain 10 heures A. M.

A LOUER.

Le splendide HOTEL construit par le soussigné dans la ville de Vicksburg, Mississipi, est actuellement offert à bail. Il est aussi non garni de bail commencera à courir du premier septembre prochain. Des propositions seront reçues jusqu'au 1er de juin, par le soussigné ou pour lui par Wm. M. Plackard.
17 mars—4 juin. A. S. PRENTISS.

A LOUER—Une maison très commode pour une petite famille, sise rue Bourgogne, près la rue de l'Hôpital, et composée de quatre chambres, cabinets, etc. [illegible] Conditions: [illegible] 35 par mois, [illegible]
HUGO C. [illegible]
41, Bienville.

MARCHANDISES NOUVELLES POUR LA SAISON

A VENDRE par les soussignés à des prix très réduits [illegible]

[illegible]

GLACE—[illegible] tonneaux, cargaison du brick Clinton, [illegible]
S. & J. T. WHITNEY & Co.

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—District oriental de la Louisiane—No. 14[illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des Etats Unis
20 mars—12, 8, 15, 20, 26

En faillite.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District oriental de la Louisiane—No. [illegible]—R. F. Gaillard, chargé de la vente des biens de Mme. Ve B. Bosson et J. P. Bosson, en faillite:

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, sur l'habitation de Lodger Perret, dans la paroisse de St. Jean Baptiste, rive droite du Mississipi, et à environ trente-six milles de la Nouvelle-Orléans, le lundi 10 avril 1843, à midi:

8 chevaux, 4 paires de bœufs, instruments aratoires, etc. etc., abandonnés par lesdits faillis à leurs créanciers.

Conditions: Comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshall des E.-U.
29 mars—31, 20, 4, 10

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district oriental de la Louisiane—No. 168.—R. F. Gaillard, chargé de la vente des biens de Delphine Belly en faillite.

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit (en date du 4 février 1843) j'exposerai en vente publique, le mardi [illegible] 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, la propriété ci-après désignée, abandonnée dans l'affaire ci-dessus:

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Prieur et St. Philippe, désigné par les Nos. 1 et 2 dans l'îlet No. 14, conformément à un plan dressé par d'Hémécourt, [illegible] Félix Grima, notaire public, mesurant 58 pieds 7 pouces et demi sur la rue St. Philippe et 101 pieds 8 pouces sur la rue Prieur.

Conditions, comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Félix Grima notaire public.

A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des E. U.
20 mars—25 av 12 et 15 a

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS, district oriental de la Louisiane—No. 612—Arnold Budin, chargé de la vente des biens de J. B. Guyvèré, en faillite.

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable cour de District des Etats Unis pour le district oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le mardi [illegible] à 10 heures A. M. du magasin No. 137, rue Royale, [illegible] contenu dudit magasin, consistant en marchandises, chapeaux, habillements et articles de mode.

Conditions—comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshall des E. U.
21 mars—31 24, 20 & av

BLANC de baleine des meilleures marques. [illegible] à vendre par
14 mars. GEO. E. CLIFFORD, [illegible] Poydras

CAFÉ de la Havane en magasin, à vendre par
14 mars. GEO. E. CLIFFORD, [illegible] Poydras

PACANNES—100 sacs du Texas, à vendre par
14 mars. FROST & Co. 10 rue des Magasins

MAQUEREAUX—Nos. 1 et 2 en barils, demi-barils et quartiers, à vendre par
14 mars. ROBERTS & HALL, 75 rue des Magasins

HUILE DE TANEURS en bon état et supérieure, à vendre par
14 mars. ROBERTS & HALL, 75 rue des Magasins

THÉ—Vert et noir, pour grande variété, dans caisses de différentes grandeurs, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 rue des Magasins

HUILE DE BALEINE—D'hiver et printemps en barils, à vendre par
14 mars. ROBERTS & HALL, 75 rue des Magasins

CHAPEAUX de feutre—15 caisses noirs et gris à vendre par
11 mars. FROST & Co., 10, Magasins

BEURRE de Goshen—25 tierçons en débarquement du navire Arkansas, à vendre par
10 mars. WOOD & SIMMONS, 90, Magasins

BOTTES, souliers et brodequins, actuellement en débarquement de la barque New-World, et au magasin [illegible] assortiment pour hommes, femmes et enfans, à vendre à des conditions favorables par
11 mars. FROST & Co. 10, Magasins

ROUES de charrettes et charrues de Peacock—Un assortiment général dernièrement reçu, à vendre aux prix de manufacture par
15 mars. JOHN HALL, 3, Front Levée

CUIR pour semelles, des meilleures tanneries de cet Etat, à vendre en quantité au gré des acheteurs par
15 mars. JOHN HALL, 3, Front Levée

HOUES—Quelques barriques acier poli, toujours en magasin, à vendre par barriques ou en détail par
13 mars. JOHN HALL, 3, Front Levée

TABAC—400 caisses de la Virginie, à vendre par
24 mars. WOOD & SIMMONS, 90, Magasins

VIN blanc—Quelques barils à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti

AMANDES—20 sacs douces écorces, à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti.

CAFÉ de la Havane—50 sacs à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti.

VIN de Bordeaux—200 caisses à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti.

BISCUITS de soda—30 caisses ananas, à vendre par
16 mars. J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasins et Lafayette

COTONNADE anglaise—300 pièces devant d'arriver, etc., à vendre en bas prix par
NORTH & BRO.
23 mars. 12 Chartres

ETOFFES pour moustiquaires—3 balles blanches et écrues, dernièrement reçues et à vendre par
23 mars. FEET & MORTON, 17, Chartres

ETOFFE D'HERBE—5 balles de l'Inde, dernièrement reçues et à vendre par
28 mars. FEET & MORTON, 17, Chartres

CUIR—25 rouleaux cuir en magasin et à vendre par
21 mars. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, rue St. Louis

MOUSSE—190 balles mousse, en magasin et à vendre à bas prix par
21 mars. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, rue St. Louis

SUCRE de l'habitation—300 boucauts sucre dans la paroisse d'Iberville, à vendre par
21 mars. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, rue St. Louis

COTONNADE des Attakapas, à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, rue St. Louis

VIN de Bordeaux—100 barriques et 100 caisses vin de Bordeaux à vendre par
21 mars. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, rue St. Louis

TABAC à chiquer—100 caisses tabac Honey Dew, de Laughorn & Anstead, de James River; 150 caisses tabac manufacturé du Missouri et du Kentucky, à vendre par
JOHN R. SHAW & Co.
24 mars. 24, Poydras

WHISKEY—barils de Bourbon, ainsi, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

SUIF—15 barils à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
25 mars. 26, Poydras

PORC & BŒUF—en barils et 1/2 do, à vendre par
SCHUTZ, HADDEN & LEACH,
25 mars. 26, Poydras

CHANVRE—[illegible] balles roulé à la roue, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
25 mars. 26, Poydras

THÉ en caisse de différentes descriptions, à vendre par
J. W. STANTON,
Encoignure Magasins et Lafayette

CONFITURES, et fruits à l'eau de vie, biscuits de Soda, sirop de limon, cannelle, piments, clous de girofle, indigo, citron, etc. à vendre par J. J. W. STANTON,
Encoignure Magasins et Lafayette

SUCRE raffiné de Boston—300 barils et caisses en poudre, etc. à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CLOUS—50 barils en débarquement du navire Chester, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 90, Magasins

CIGARES—5000 cigares supérieur de la Havane, arrivés par
HARROD, DARLING & Co. 42, Commune

BEAUX FUSILS—Pistolets et Calabases, en magasin et à vendre par
WM. A. RYAN, 48 Chartres

COUTELLERIE consistant en couteaux à manches d'ivoire, et autres, canifs, et couteaux de poche, ciseaux etc., en magasin et à vendre par
W. A. RYAN, 48, Chartres

RASOIRS de la manufacture de Wade et Butcher, à vendre par
W. A. RYAN, 48 Chartres

CUIRS Métalliques, de Chamberlain, à vendre par
W. A. RYAN, 48 Chartres

COUTILS—Assortiment de toutes sortes pour Bastidiers et jardinages, à vendre par
W. A. RYAN, 48, Chartres

USTENSILES de cuisine, de toutes descriptions, à vendre par
W. A. RYAN, 48, rue de Chartres

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures qualités, à vendre par
17 mars. J. M. CABALLERO, 31 Vieille Levée

INDIGO de Caracas, à vendre par
17 mars. J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée

CHANDELLES Stéariques—Article supérieur, en débarquement du navire Georgiana, à vendre par
15 mars. GEO. E. CLIFFORD, 49, Poydras

FARINE—1,000 barils superfine en débarquement, du Fortune, à vendre par
20 mars. HARTWELL & KIDDER, 64, Poydras

MARCHANDISES du pays—100 balles toile à drap de Lawrence 3/4, 10 caisses de blanche 7/8 et 4/4, 10 balles toile blanches, 10 balles toile à sacs de la Russie, à vendre par
TUFTS & HOBART, 90, Douane

POIVRE—10 barriques entre anglaise, en débarquement du navire John Holland, à vendre par
TUFTS & HOBART, 90, Douane

DES articles [illegible]
T. A. [illegible]

[illegible]

A VENDRE, C. MAIROT, consignataire d'une [illegible]
LEVI H. GALE, 52 Commune

CAFÉ du vert de la Havane—150 sacs [illegible] en magasin; Cuivre—600 livres vieux cuivre; Graisse—90 barils, à vendre par [illegible]